Des êtres fragiles que l'on ne défend pas - 22/06/2012

Depuis quatre ans, Bernadette Schaeken met toute son énergie pour la défense des allocataires sociaux. Cette assistante sociale a vu trop d'arbitraires, trop d'injustices pour rester les bras croisés. Alors, elle milite sans relâche. Au sein de la D.A.S. (Défense des allocataires sociaux). Contre des lois qui lui paraissent épouvantables. Mais aussi en faveur de cas individuels où, manifestement, des allocataires sont privés de leurs droits élémentaires. Empêcheuse de tourner en rond, elle interpelle le monde politique. Inlassablement. Lorsque le revenu d'intégration sociale a remplacé le minimex, elle a hurlé. Un droit fondamental s'assortissant de conditions portant les germes du déni de ce droit était une hérésie. Un recul social. Cette obsession du législateur de mêler et de confondre les allocataires sociaux et le marché du travail présente des failles incroyables. Les articles 60, ces emplois largement subsidiés, ne sont pas suffisants au regard du nombre de demandeurs. Mais aussi, ces emplois, fatalement de courte durée, empiètent sur le marché de l'emploi des statutaires. Bernadette Schaeke pointe le cercle vicieux de ces articles 60 qui, en fin de contrat, aboutissent au chômage puis terminent aux portes des CPAS. Dont ils venaient de sortir…

L'ancienne assistante sociale en convient : tout n'est pas noir dans le monde du social. Bien au contraire. Ni du côté des allocataires ni de celui des travailleurs sociaux. Mais elle plaide pour davantage de recours devant les tribunaux, stigmatisant le caractère intrusif de certaines enquêtes sociales ou encore la complexité de certains documents réclamés. Elle dénonce le pouvoir discrétionnaire de certains CPAS et continue à rêver de plus d'égalité dans le traitement des allocataires. Elle en appelle aussi à plus de transparence dans les décisions. Une transparence, dit-elle, qu'on évite adroitement en brandissant le secret professionnel.

D. V.

D. V. (L'Avenir)